



Assemblée Générale Annuelle du Centre d'Entraide Familiale de la MRC de Montmagny

Date : 8 juin 2023

Heure : 18h00

Lieu : Au complexe municipal de Saint-Paul-de-Montminy

Présences des membres à l'assemblée :

Jessie Blais	Chloé-Judith Blanchette	Camille Breton
Joannie Campagna	Geneviève Caron	Vanessa Corriveau
Johannie Côté	Sarah Gagné	Sébastien Gagnon
Joanie Gariépy	Mario Guimont	Élise Guimont
Emy Hovington	Josée Labrecque	Myriam Lachance
Isabelle Langlois	Julie Massicotte	Stéphanie Mercier
Thérèse Messier	Carmen Nicole	Catherine Ouellet
Gaston Roy	Caroline Tard	Lysanne Tanguay

Invités :

Caroline St-Pierre et Jean-François Morency CPA auditeurs Mallette

1- Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Julie Massicotte confirme que le quorum est constitué des membres présents et déclare l'assemblée ouverte, il est 18h05.

2- Lecture de l'avis de convocation et mot de bienvenue de la présidente

Mme Julie Massicotte souhaite la bienvenue à tous. Elle invite monsieur Gaston Roy secrétaire-trésorier du conseil d'administration à faire la lecture de l'avis de convocation acheminé aux membres pour la présente assemblée.

3- Nomination du président et secrétaire d'assemblée

Il est proposé de Mme Josée Labrecque et secondée de Mme Myriam Lachance de nommer Mme Julie Massicotte comme présidente d'assemblée et Mme Lysanne Tanguay comme secrétaire.

Adopté



4- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé de Mme Catherine Ouellet et secondée par Mme Thérèse Messier d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

Adopté

5- Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 20 juin 2022

Le procès-verbal ayant été rendu disponible pour lecture préalable par les membres, il est proposé d'en faire l'adoption sans procéder à sa lecture complète. À main levée, cette proposition est adoptée à l'unanimité. Il est proposé par Mme Jessie Blais et appuyée de Mme Élise Guimont, toutes deux présentes à l'assemblée de 2022, d'adopter le procès-verbal tel que présenté.

Adopté

6- Présentation des États financiers audités par Madame Caroline St-Pierre CGA de la firme Mallette.

Mme St-Pierre nous présente les états financiers 2022-2023. Nous terminons l'année avec un excédent sur les charges de 43 086\$. Le Centre d'entraide familiale a connu une progression de ses projets et subventions dans les 2 dernières années. La croissance des charges à suivi celle des produits, ce qui nous indique une saine gestion des programmes.

7- Période de question en lien avec la présentation des états financiers

Aucune question n'est adressée à l'auditeur.

8- Nomination d'un expert-comptable pour les états financiers de 2023-2024

Bien qu'un contrat triennal nous lie à la firme Mallette jusqu'en 2024, les membres sont en droit de mettre fin à l'entente. La présidente prend alors le vote à main levée concernant la poursuite de notre association avec la firme Mallette.

Unaniment, l'assemblée est favorable à honorer l'entente.

Adopté

9- Présentation du rapport d'activité de 2022-2023

Mme Lysanne Tanguay présente le résumé des faits saillants de l'organisme. Une copie du rapport d'activité est remise aux membres présents à l'assemblée.

L'équipe du Centre d'entraide familiale travaille à consolider nos actions et à améliorer les collaborations entre organismes communautaires et publics. Bon nombre de bénévoles contribuent à la réussite de l'organisme. Le conseil d'administration participe



Centre d'entraide familiale
DE LA MRC DE MONTMAGNY

activement aux décisions et orientations de l'organisme. Nos services sont diversifiés et s'adaptent aux besoins évolutifs de notre clientèle.

10- Adoption des règlements généraux

Madame Julie Massicotte mentionne qu'aucune modification n'a été apportée aux règlements généraux et qu'aucune recommandation n'est soumise à l'assemblée pour une modification du document.

Il est proposé par Mme Stéphanie Mercier et appuyée de Mme Catherine Ouellet d'en faire l'adoption dans la forme actuelle.

Adopté

11- Cotisation annuelle des membres

Le coût d'adhésion annuel est de 2\$ et pour devenir membre à vie, 20\$. La présidente demande à l'assemblée de voter à main levée concernant le maintien de cette tarification. À l'unanimité, l'assemblée se dit favorable.

Adopté

12- Élection des administrateurs dont les mandats de 2 ans sont à termes

12.1 – Nomination du président et secrétaire d'élection

La présidente étant elle-même sortante, elle invite Mme Sarah Gagné, vice-présidente à venir animer cette portion. Comme le nombre de candidatures reçues est égale au nombre de postes à combler, nous n'avons pas à procéder à des élections.

12.2 – Mises en candidature

Nous avons trois postes en élections cette année.

Les candidatures reçues sont les suivantes :

Madame Julie Massicotte, pour un second mandat.

Madame Isabelle Langlois, pour un second mandat.

Madame Thérèse Messier, pour un second mandat.

Les trois candidats sont élus par acclamation.

13- Période de question

Un membre souligne les efforts accomplis par l'organisme qui a su remonter la pente depuis 2020 et qui offre de beaux services à la population.



14- Levée de la séance

Il est proposé par Mme Joannie Campagna et appuyée de Mme Johannie Côté de lever l'assemblée. Il est 18h57.

Il est proposé par _____ et appuyé par _____
d'adopter le procès-verbal tel que présenté.

Julie Massicotte, présidente

Gaston Roy, secrétaire-trésorier